

Leudelange, le 23 avril 2021.

LUXDOC	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
		
Date d'entrée	26 AVR. 2021	
F.		
Art.		



A Madame la Ministre de l'Intérieur,

A Mesdames,
Messieurs les Bourgmestres des Communes syndiquées
du syndicat intercommunal SIDOR.

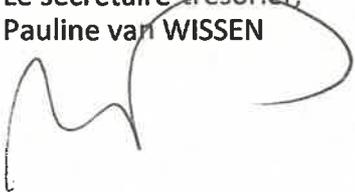
Madame la Ministre,

Madame le Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Conformément à l'article 14 (alinéa 2) de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, nous avons l'honneur de vous faire parvenir une copie de la convocation pour la réunion du comité du SIDOR fixée au lundi, 10 mai 2021.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le secrétaire-trésorier,
Pauline van WISSEN



Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.



Annexe : copie de la convocation Comité (10 mai 2021).

Leudelange, le 23 avril 2021.



SIDOR

A
Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité du syndicat intercommunal SIDOR

COPIE

Madame, Monsieur,

En application de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, le Bureau du syndicat vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Comité du SIDOR le :

lundi, 10 mai 2021 à 08,30 heures
au 1^{er} étage du centre culturel et sociétair « An der Eech »
4-6, rue d'Eich L-3352 LEUDELANGE

Ordre du jour :

- 1) Confirmation du local particulier permettant la tenue de la séance du Comité du SIDOR en respectant les règles de distanciation ;
- 2) Approbation de l'ordre du jour ;
- 3) Nomination d'un nouveau membre au sein du Conseil Technique ;
- 4) Bilan de l'exercice 2020 – présenté par Monsieur Grégoris de la Fiduciaire des PME ;
- 5) Titres de recettes 2020 - approbation ;
- 6) Créances irrécouvrables et clients douteux 2020 – approbation ;
- 7) Rapport de gestion 2020 – présentation ;
- 8) Rapport d'exploitation de l'usine 2020 - présentation ;
- 9) Revendication de l'exploitant EEWL ;
- 10) Divers.

Les règles permettant la participation par visioconférence, ainsi que les règles permettant le recours au vote par procuration définies par la circulaire numéro 3938 de Madame la Ministre de l'Intérieur sont résumées en annexe.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour le Bureau du SIDOR,

Le secrétaire-trésorier,
Pauline van WISSEN


Le Président,
Patrick GOLDSCHMIDT.